

Nº 5710⁹
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

**sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics
et modifiant**

- a) la loi modifiée du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer,**
- b) la loi modifiée du 12 juin 1965 sur les transports routiers et**
- c) la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(5.5.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 29 avril 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI
**sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics
et modifiant**

- a) la loi modifiée du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer,**
- b) la loi modifiée du 12 juin 1965 sur les transports routiers et**
- c) la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 avril 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 3 juin 2008 et 31 mars 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 5 mai 2009.

*Le Secrétaire général,
Marc BESCH*

*Le Président,
Alain MEYER*

